

LETTRE OUVERTE AUX AUTORITES POLITIQUES, ADMINISTRATIVES ET A LA SOCIETE CIVILE DE COTE D'IVOIRE

Nous les jeunes, avons été associés aux travaux du Comité Technique des **JNTIC 2009** qui s'est penché sur le thème choisi pour 2009 par l'**Union Internationale des Télécommunications** : « **la protection des enfants dans le cyberspace** ». Le Comité était composé de représentants de l'Association **MGEE** (Mouvement Global de la Protection des enfants et de l'Environnement), l'**UNETEL**, l'**ONUSI**, l'**UNICEF**, de la Police Scientifique, du Forum de la Jeunesse Consommatrice des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (**FOJEC'NTIC**) et de l'Association des Consommateurs de Télécommunications de Côte d'Ivoire (**ACOTEL CI**), de **SG Consult**, d'enseignants et de parents.

MGEE, partenaire de l'**UNETEL** dans le traitement du thème, a mené une campagne de sensibilisation, dans 10 établissements d'Abidjan, sur les dangers encourus dans le cyber espace, principalement à travers l'**INTERNET** et les téléphones portables munis de caméras. Plus de 5 000 élèves, de la 6^{ème} à la terminale, ont passé des éliminatoires à travers une épreuve de questions- réponses sur leurs connaissances du cyberspace. 250 élèves ont été sélectionnés et ont compété, le lundi 18 mai 2009, dans 50 cybercafés d'Abidjan. Les 10 finalistes seront récompensés à l'issue des **JNTIC 2009**.

Nous les jeunes, nous vivons dans un monde de médias, principalement radio, télévision, Internet et téléphones portables. La plupart des jeunes possèdent un téléphone portable souvent avec Bluetooth et une clé USB pour le téléchargement de films et d'émissions de télévision à partir d'Internet. Nous surfons dans les cybercafés, à la maison ou chez un ami. Même les élèves du primaire ont accès à Internet à partir des cybercafés ou pour les plus nantis, à la maison. La majorité des élèves ont un compte de courrier électronique, téléchargent des films de tout genre à partir d'Internet. S'adonner à des jeux en ligne est une de nos activités préférées.

Selon des enquêtes récentes réalisées dans d'autres pays nous savons que plus de 60% des enfants et des adolescents discutent chaque jour sur l'Internet sur des sites de "chat". Trois enfants sur quatre en ligne se disent prêts à échanger des informations personnelles sur eux-mêmes et sur leur famille en échange de biens et de services. Un enfant sur cinq est, chaque année, la proie d'un prédateur ou d'un pédophile.

Peut-être croyiez vous que les jeunes Ivoiriens ne font pas partie de ce groupe à risques ?

Malheureusement nous faisons aussi partie de ce groupe à risques ! Selon les témoignages recueillis auprès de jeunes, d'éducateurs et de propriétaires de cybercafés, nous constatons les faits suivants:

- La Fréquentation de cybercafés par des jeunes de 10 à 13 ans et le visionnement des sites pornographiques durant plusieurs heures ;

- La diffusion de clips pornographiques ou de films par téléphone portable dans les cours de récréation des écoles primaires, lycées et collèges parfois même en classe à l'insu des professeurs. Certains d'entre nous se relèvent la nuit quand les parents dorment pour aller sur le NET ;
- L'exploitation sexuelle de mineurs: un lycéen a filmé, mis en ligne et vendu les ébats sexuels de sa sœur ;
- Le désir de nouer de nouvelles amitiés amène des jeunes à transmettre des informations personnelles et sur la situation familiale à des interlocuteurs mal intentionnés qui, par la suite, peuvent les utiliser pour commettre des délits au domicile ou contre des membres de la famille ;
- certaines de nos sœurs, avec la complicité d'ailleurs de membres de leurs propres familles, établissent des relations d'abord virtuelles avec un Européen ou autre puis se rendent dans le pays de l'intéressé contre une promesse de mariage .Au lieu d'y trouver le bonheur elles y rencontrent prostitution ou travaux humiliants ;
- La participation à des jeux virtuels violents peut amener certains d'entre nous à vouloir les reproduire dans la réalité au sein de leurs établissements scolaires ou en ville.

Le Comité Technique **JNTIC 2009** a élaboré un document préliminaire sur le thème dans lequel il décrit les normes internationales de la protection des enfants dans le cyberspace et rend compte de la situation dans notre pays. En effet, la Côte d'Ivoire en raison de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies connaît une double protection de l'enfant. Mais cette protection juridique qui se manifeste en amont par les traités, accords et conventions internationaux s'avère insuffisante en aval, au niveau national. C'est pourquoi le thème des **JNTIC 2009** nous offre l'occasion d'attirer l'attention des Autorités Ivoiriennes sur l'inadéquation de notre législation nationale aux infractions commises par ou sur les enfants dans le cyberspace.

C'est pourquoi nous lançons ici un vibrant appel et sollicitons ce qui suit :

1. le Président de la République afin de bien vouloir prendre des dispositions utiles en vue de la ratification du Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;
2. le Parlement Ivoirien afin d'élaborer et de mettre en œuvre une loi pénale spéciale afin de protéger les enfants contre tous les cyber crimes, et que les lois prévoient des sanctions pour les infractions ;
3. la création d'un Comité interministériel afin de prendre les mesures administratives (arrêtés, réglementation) pour renforcer la protection des Jeunes dans le cyberspace.

Par ailleurs, nous demandons :

1. aux Fournisseurs d'accès Internet , aux compagnies de téléphonie, aux fabricants de logiciels, de contribuer à la protection des jeunes en installant des logiciels de filtrage ou de blocage de contenus illicites, et en participant à des campagnes d'information et de sensibilisation des jeunes et même des parents insuffisamment vigilants ;
2. aux gérants des cybercafés de mettre à la disposition des mineurs des postes réservés munis de filtres et d'éliminer toute disposition pratique dans leurs locaux tels les rideaux qui favorisent le visionnement de films interdits aux jeunes ;
3. aux organes de presse de participer activement à la sensibilisation sur le thème de la protection des enfants en rapport aux nouvelles technologies, tout en formant et en sensibilisant les journalistes eux-mêmes à ne pas ré-exploiter les enfants et les jeunes dans les reportages ;
4. aux parents et à toute la société civile de s'informer et de se former au besoin (car nous savons que nous sommes plus expérimentés que la plupart des parents dans le domaine des TICS) et ceci afin de pouvoir établir ou renforcer le dialogue sur le sujet avec leurs enfants.

Il ne s'agit pas de condamner l'accès au cyberspace. L'internet et le portable ne sont pas à diaboliser et bannir car l'accès à l'Information est un droit fondamental pour les enfants reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. En 2009, aucun pays ne peut fermer ses frontières à ces outils faute de quoi son développement serait entravé. L'outil n'est pas bon ou mauvais en soi, c'est l'usage qui le rend bon ou mauvais. Pour nos études nous avons besoin de documentation que nous trouvons facilement sur le net.

Nous demandons simplement une mobilisation nationale par l'instauration d'un dialogue à tous les niveaux – du gouvernement aux communautés, aux familles et aux enfants eux-mêmes – afin de promouvoir des mentalités et pratiques qui contribuent à mieux profiter des avantages du cyberspace tout en évitant la dépravation des mœurs. Nous souhaitons que vous fassiez en sorte que nous puissions avoir accès en toute sécurité à l'Internet et à ses ressources considérables. Seulement, des dispositions, légales, réglementaires et pratiques doivent être prises pour éviter les abus et protéger les enfants des risques et dévoiements.

Lue à Abidjan, le mardi 19 mai 2009, à la Cérémonie d'ouverture des **JNTIC 2009** par

David SEYE, élève de Terminale au Lycée Municipal d'Attécoubé